

EDITO

Cette nouvelle newsletter s'ouvre sur une année qui s'achève avec le sentiment d'avoir été à votre écoute dans vos entreprises et de vous avoir apporté conseils, accompagnement, innovations, avec nos équipes et à travers nos différents rendez-vous d'actions de prévention, proposés tout au long de l'année. Des moments de rencontre privilégiés que vous êtes de plus en plus nombreux à apprécier pour cette façon d'aborder la santé au travail différemment. En 2019, nous avons recruté des professionnels de santé supplémentaires, formé de nouveaux Assistants Techniques en Santé au Travail, ouvert de nouveaux locaux plus fonctionnels et mieux adaptés, comme notre centre de Terrasson que nous inaugurerons ce printemps. Nous avons avancé sur notre Démarche de Progrès en Santé au Travail en vue de notre certification nationale en 2020. En cette nouvelle année, nous avançons avec nos homologues de Bergerac sur le regroupement de nos Services de Santé au Travail en Dordogne, afin de faciliter vos démarches autour d'un interlocuteur unique. Nous vous souhaitons pour l'année 2020 nos vœux de pleine réussite et de bonne santé pour vous-même et vos entreprises.

Philippe FRANCOIS
Président du Conseil d'Administration



Grand succès de la journée sport en entreprises

Le Service de Santé au Travail invitait, le 26 novembre au théâtre de Périgueux, les chefs d'entreprises et leurs salariés à tester leur forme et à recueillir auprès d'animateurs et coaches sportifs, de spécialistes du bien-être, de sportifs de haut niveau (joueurs de l'équipe première du BBD, le triathlète Lionel Roye) des solutions d'accompagnement, des pratiques, pour développer le sport et le bien-être au travail.

Ces premières rencontres du sport et de la forme en entreprise, soutenues par l'IRFO/Institut des Rencontres de la Forme et la mutuelle APIVIA, constituaient une grande première pour un service de santé au travail. « C'est la suite logique de notre convention signée en juin dernier avec l'IRFO et cela marque notre volonté d'aider les entreprises et leurs salariés à s'approprier des temps dédiés à la forme et à l'activité physique. Celui qui est bien dans son corps sera plus efficace au travail », souligne Philippe FRANCOIS, président du Service de Santé au Travail. Exposants et visiteurs ont apprécié cette démarche innovante de prévention par le sport et la forme au travail. Le SIST montrait la voie pour trouver le bon équilibre et devant le succès rencontré, le match retour devrait se jouer en 2020.

Rappelons que l'activité physique a de réels bénéfices pour l'entreprise et ses collaborateurs : qualité du travail, diminution de l'absentéisme, augmentation de la motivation, cohésion sociale favorisée, lutte contre l'épuisement professionnel...



Revue
de presse

service
SANTÉ TRAVAIL
(Périgueux-Sarlat-Nontron)

La date à retenir :
Mercredi 8 janvier 2020

► Réunion d'information

Le Service de Santé au Travail vous invite, à venir à sa rencontre, le **mercredi 8 janvier, à 14h** afin d'évoquer, avec le directeur du SIST, votre médecin du travail, votre infirmière, le parcours personnalisé du salarié intérimaire (Visites d'Information et de Prévention, le Suivi Individuel Renforcé).
Notre équipe répondra à vos questions.

Horaire :
14h/16h

Le lieu :
SIST Périgueux
185 route de Lyon
24300 Périgueux

Tél : 05 53 45 45 00

SIR & VIP,
quelles visites pour
les intérimaires ?

[CLIQUEZ POUR
VOUS INSCRIRE](#)

Prévention

La médiation en entreprise, pour gérer les conflits

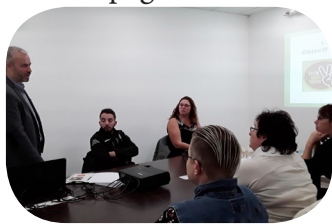
Pour son 8^{ème} atelier **Benanança**, le Service de Santé au Travail avait choisi le thème de la médiation convention-



nelle en entreprise, comme outil pour prévenir et gérer les conflits éventuels entre salariés, au sein d'équipes ou entre salariés et leur hiérarchie. Philippe FRANCOIS, président et Laurent EECKE, directeur, avaient invité Marie-Pierre BORDE, consultante. Comment faire baisser les tensions entre collègues ? Comment résoudre une situation conflictuelle ? Comment réinstaurer un climat de discussion ? La solution peut passer par la médiation, en faisant appel à un tiers indépendant du conflit, neutre et compétent qui va aider les parties à faire émerger les solutions, à trouver un terrain d'entente. Ce nouveau temps d'échanges a permis d'apporter un éclairage sur cette méthode d'accompagnement par un tiers pour répondre à une problématique et trouver une issue pour le mieux être des salariés et de l'entreprise. « Le Service de Santé au Travail peut également s'impliquer en vous accompagnant avec des ergonomes, psychologues du travail... nos Benananças, rendez-vous bimestriels, sont devenus des lieux d'échange incontournables pour se poser et trouver ensemble des solutions pour entretenir la bonne santé des salariés et des entreprises », souligne Philippe FRANCOIS.

Sevrage tabagique en milieu professionnel

Le Service de Santé au Travail a relayé pendant tout le mois de novembre la campagne nationale d'aide à l'arrêt du tabac (mise à disposition de plaquettes, flyers, entretiens avec les infirmiers et les médecins lors des visites...) et a animé un atelier de prévention dédié au sevrage tabagique au sein de l'entreprise Interspray.



Vincent LAJUGIE, infirmier en santé au travail a accompagné l'infirmière du site, Shanone MOLEA. Il a donné à des salariés souhaitant se lancer dans ce défi, des outils et des clés pour maintenir ce cap !

Aide au Document Unique

Savez-vous que nos équipes peuvent intervenir auprès de vous pour vous accompagner à réaliser votre Document Unique pour l'Évaluation des Risques. Obligation légale, depuis 2001, chaque entreprise ou association, quel que soit son effectif, se doit d'avoir son DU. Il ne s'agit pas d'un document confidentiel, mais d'un document construit par l'entreprise, avec ses salariés et qui doit être accessible par tous, y compris les membres du CSE, le médecin du travail, les agents de l'inspection du travail et la Carsat. Pour en savoir plus : contacter votre médecin du travail, votre préventeur ou téléphoner à l'accueil du SIST au 05 53 45 45 00

Agenda, prenez date

Prenez date. Votre Service de Santé au travail vous propose les rendez-vous suivants :

► Réunion d'information pour les agences d'intérim, mercredi 8 janvier, à Périgueux (185 route de Lyon), de 14h à 16h.

► Rencontre **Benanança 9**, mardi 14 janvier de 17h30 à 19h30, 185 route de Lyon à Périgueux, salle ModuL'@B. Un atelier sur le thème "**#réguler le stress avec la kinésiologie**".

► Journée nationale de l'audition, le jeudi 12 mars.

► Rencontre **Benanança 10** mardi 31 mars, de 17h30 à 19h30, 185 route de Lyon à Périgueux, salle ModuL'@B. Un atelier sur le thème de **l'hypnose thérapeutique**.

► Rencontres Santé-Travail, le jeudi 2 avril, une journée dédiée au maintien dans l'emploi, partout en France avec Présanse.

Retrouvez tous ces rendez-vous sur notre site : sist24.org et sur notre page Facebook  Service de Santé au Travail Périgueux et depuis quelques semaines sur Twitter  @SIST_24

✓ Le saviez-vous ?

Les virus hivernaux, comment se protéger au sein de l'entreprise ? Du lavage des mains à la vaccination, quels gestes adopter pour limiter leur propagation et préserver la santé au travail ?

Les virus hivernaux peuvent se transmettre par la toux, les éternuements, par contact avec les mains d'une personne infectée ou par l'intermédiaire d'objets contaminés.

Dans un environnement de travail, quelques gestes simples permettent de réduire ces risques de transmission :

- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon liquide (le séchage devant se faire de préférence avec un essuie mains en papier à usage unique) ou se frictionner les mains avec une solution hydroalcoolique, notamment après s'être mouché, avoir toussé ou éternué ou après être allé aux toilettes ;
- se couvrir la bouche et le nez avec sa manche ou un mouchoir en cas de toux ou d'éternuements ;
- en cas d'écoulement nasal, utiliser des mouchoirs en papier à usage unique ;
- aérer régulièrement le local de travail pour renouveler l'air.

Par ailleurs, la vaccination contre le virus de la grippe saisonnière est recommandée à certains salariés fragiles (sur avis médical), et aux femmes enceintes (quel que soit le trimestre de la grossesse). Elle est aussi recommandée dans certains secteurs professionnels : dans les milieux de la santé pour réduire les risques de contamination au sein des établissements et dans l'industrie des voyages.

Voir la vidéo



Pour tout complément d'information, contactez votre Service de santé au travail : 05.53.45.45.00